



Canada
Voir au-delà du handicap
Promoting a new perspective on disability

BON D'ÉTUDES CANADIEN

Le saviez-vous? Le Bon d'études canadien (BEC) est une subvention du gouvernement fédéral. Les enfants admissibles peuvent recevoir jusqu'à 2 000 \$ pour les études postsecondaires même si vous n'avez pas d'argent à investir!!

Pour être admissible à un Bon d'études canadien

- Votre enfant doit être un résident canadien
- Il doit avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide
- Il doit être né après le 1 janvier 2004
- Et vous devez avoir le droit de recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants

Vous n'êtes pas obligé de déposer de l'argent si vous n'en avez pas.

Les parents, les grands-parents, les tantes, les oncles, d'autres membres de la famille et même des amis peuvent cotiser au régime.

Si vous ou votre famille et vos amis faites des cotisations, vous pouvez aussi obtenir 40 cents pour chaque dollar déposé jusqu'à un maximum de 500 \$.

Les faits

- Vous pouvez obtenir le Bon d'études canadien de 500 \$ si votre enfant est né après le 1 janvier 2004.
- Si vous recevez le Supplément de la prestation fiscale canadienne pour enfants (parfois appelé allocation familiale ou prestation familiale), vous pourriez recevoir 100 \$ de plus par année pendant 15 ans au maximum si vous continuez de recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants, sans avoir à investir de l'argent.
- Avec le temps, le Bon d'études canadien pourrait atteindre un montant de 2 000 \$ (plus l'intérêt) pour les études postsecondaires de votre enfant.
- Vous devrez ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour recevoir la subvention, si vous y êtes admissible.
- Le Bon d'études canadien sera déposé directement dans le REEE de votre enfant.
- Certaines institutions financières ouvrent un compte gratuitement, alors que d'autres exigent des frais.
- Le premier dépôt du Bon d'études canadien comprend 25 \$ pour aider à payer les frais de ce genre.

Quelques solutions

- ✓ Demandez de l'information et de l'aide au Centre pour la vie autonome (CVA) de votre localité. Pour trouver le CVA le plus proche, allez à www.vacanada.ca ou composez le 1-613-563-2581.
- ✓ Renseignez-vous sur le Bon d'études canadien auprès de votre banque, caisse populaire ou autre institution financière locale.
- ✓ Vous n'avez pas de certificat de naissance ou de numéro d'assurance sociale? Votre institution financière ou le Centre pour la vie autonome de votre localité peut vous indiquer comment et où en faire la demande. La façon de procéder varie d'une province à l'autre.

Cette série de feuillets d'information a été créée pour le projet *Investir dans des avenirs* financé par le biais du Programme canadien pour l'épargne-études, Ressources humaines et Développement social Canada. Vous trouverez la série à www.vacanada.ca.